

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du **17 JUIN 2022**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2023

Le ministre de l'intérieur,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 97-1017 du 30 octobre 1997 modifié relatif au statut particulier du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Laurence TUR, administratrice de l'État, est nommée présidente du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2023.

Article 2

M. Vincent GRIERE, délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière, est nommé vice-président du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2023.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury :

- Mme Messaouda BENAMAR, attachée principale d'administration de l'État ;
- M. Simon CAQUE, attaché principal d'administration de l'État.

Article 4

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Vincent GRIERE, vice-président.

Article 5

En cas de partage égal des voix, celle de la présidente est prépondérante.

Article 6

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Fait le

17 JUIN 2022

Pour le ministre et par délégation:

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' shape with a vertical line extending downwards from the center, and a horizontal line across the middle.